

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BP - Coiffure

← Retour à la recherche

BP - Coiffure

Code de la fiche :
RNCP38231

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche

🔗 Aide en ligne

🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 4



Code(s) NSF

336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes



Formacode(s)

42050 : Coiffure



Date de début des
parcours certifiants

01-09-2023



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2028

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle. Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté.

Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Activités visées :

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle. Il conçoit et met en oeuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en oeuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines,
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

Compétences attestées :

Création, couleur, coupe, coiffage

- Gérer les produits et les matériels
- Planifier les activités
- Concevoir une coiffure personnalisée
- Mettre en oeuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- Créer et réaliser des coupes
- Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

Modification durable de la forme d'une coiffure

- Mettre en oeuvre des techniques de soins capillaires
- Mettre en oeuvre des techniques de modification durable de la forme d'une coiffure
- Apprécier la mise en oeuvre et le résultat d'une technique de coiffage

Coiffure événementielle (Option A)

- Concevoir des coiffures événementielles
- Réaliser des coiffures événementielles

Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)

- Réaliser des coupes masculines spécifiques

Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

Vente-conseil

Transmettre des informations et rendre compte
Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
Développer la vente des produits et des services
Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
Evaluer la satisfaction de la clientèle

Management et gestion d'un salon de coiffure

Collecter, sélectionner et traiter les informations
Animer et encadrer les personnels
Participer à la gestion de l'entreprise
Evaluer le travail du personnel

Arts appliqués à la profession

Analyse d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée
Création d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée

Expression et connaissance du monde

Produire et analyser des discours de nature variée
Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Langue vivante (Facultatif)

Compétences de niveau B1+ du CECRL

S'exprimer oralement en continu
Interagir en langue étrangère
Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP38231BC01 - Création, couleur, coupe, coiffage

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Gérer les produits et les matériels Planifier les activités Concevoir une coiffure personnalisée Mettre en oeuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement Créer et réaliser des coupes Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle pratique Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : Contrôle en Cours de Formation (CCF) CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle pratique

RNCP38231BC02 - Modification durable de la forme d'une coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Mettre en oeuvre des techniques de soins capillaires</p> <p>Mettre en oeuvre des techniques de modification durable de la forme d'une coiffure</p> <p>Apprécier la mise en oeuvre et le résultat d'une technique de coiffage</p>	<p>CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle pratique</p>

RNCP38231BC03 - Coiffure événementielle (Option A)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Concevoir des coiffures événementielles</p> <p>Réaliser des coiffures événementielles</p>	<p>CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle pratique</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle pratique</p>

RNCP38231BC04 - Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Réaliser des coupes masculines spécifiques</p> <p>Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial</p>	<p>CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle pratique</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle pratique</p>

RNCP38231BC05 - Vente-conseil

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Transmettre des informations et rendre compte</p> <p>Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle</p> <p>Développer la vente des produits et des services</p> <p>Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services</p> <p>Evaluer la satisfaction de la clientèle</p>	<p>CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle orale</p>

RNCP38231BC06 - Management et gestion d'un salon de coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation

Collecter, sélectionner et traiter les informations
Animer et encadrer les personnels
Participer à la gestion de l'entreprise
Evaluer le travail du personnel

CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : **CCF**
Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : **CCF**
CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : **Ponctuelle écrite**

RNCP38231BC07 - Arts appliqués à la profession

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Analyse d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée Création d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle écrite Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle écrite

RNCP38231BC08 - Expression française et connaissance du monde

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Produire et analyser des discours de nature variée Produire et analyser des supports utilisant des langages différents Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle écrite Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle écrite

RNCP38231BC09 - Langue vivante (Epreuve facultative)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Compétences de niveau B1+ du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère ou régionale Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuelle orale Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : Ponctuelle orale CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle orale

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2017-790 du 5 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art ou de la mention complémentaire dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Type d'emplois accessibles :

Coiffeur, artisan-coiffeur

Code(s) ROME :

D1202 - Coiffure

Références juridiques des réglementations d'activité :

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ;</p> <p>2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés.</p> <p>Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.</p>	
En contrat	X		<p>Le jury est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ;</p> <p>2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre</p>	

d'apprentissage			égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.	-
Par expérience	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP12281 - BP - Coiffure</u>

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-95 à D337-124 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
13/04/2011	Arrêté du 28 mars 2011 portant création de la spécialité « coiffure » du brevet professionnel

Date de publication de la fiche	08-11-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08-2030

Pour plus d'informations